



Re-tapissage apres isolation de murs par le proprietaire

Par **EUREKA5969**, le 27/11/2012 à 21:21

Bonjour,

Suite à la réalisation d'isolation phonique (par mon propriétaire) dans l'une de mes pièces portant sur deux murs (maison doublement mitoyenne), mon propriétaire me demande après la pose de ces panneaux de réaliser les sous couches ainsi que la tapisserie sur ces deux murs.

Puis je refuser sa demande sachant que ces deux murs étaient déjà tapissés et en bon état avant les travaux.

De plus je dois partir de cet appartement prochainement

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le 28/11/2012 à 00:41

Bonjour, oui vous pouvez refuser de faire les travaux, pensez bien à envoyer au bailleur une LRAR pour lui indiquer que les travaux de décoration n'ont pas été faits apres la pose de l'isolant, cela vous évitera des problèmes lors de votre départ, cordialement